



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 26
Abstentions :
Pour : 26
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 02 avril à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noelle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE

Frédéric CHATELLIER
Denis BRIANT
Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Philippe RODRIGUES
Isabelle LE HEIN
Thérèse TRESPEUCH

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Claude LEFORT, Jean-Pierre GUYONNAUD, Martin MOTTET, Oscar NAVARRO, Charlotte PERCHER, Erwan BOUVAIS, Annie LE GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER-BRAULT, Myriam BASOSILA MBEWA, Christian GUILLEMINEAU, Bénédicte de LANTIVY, Sébastien ROUSSEL

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Claude LEFORT à Fabrice ROUSSEL, Jean-Pierre GUYONNAUD à Muriel DINTHEER, Martin MOTTET à Noelle CORNO, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY, Charlotte PERCHER à Laurent GODET

Madame Isabelle LE HEIN a été élue Secrétaire de Séance.

Rapport annuel d'accessibilité 2023

DL_2024_04_08

Madame BRANCHEREAU expose :

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre mène une politique volontariste en matière de handicap et d'accessibilité. La création de la Commission Communale d'Accessibilité ainsi que la mise en place d'un plan handicap marque la volonté de la ville à favoriser l'inclusion sociale des personnes handicapées, quelque soit leur handicap.

Tout au long de l'année, la mission handicap assure le suivi du plan d'actions en faveur des personnes en situation de handicap. De ce fait, chaque année, un rapport d'accessibilité est réalisé.

Il a pour objectif de dresser un bilan de toutes les actions réalisées dans tous les domaines de la vie quotidienne ; et ce en collaboration avec les services de la ville et l'ensemble des partenaires associatifs.

Lors de la Commission Communale d'Accessibilité du 06 février 2024 ont été présentés et validés :

- Les travaux de voirie réalisés par Nantes Métropole
- Les travaux de mise en conformité des établissements recevant le public
- Les actions et projets mis en place par les services de la ville sur la thématique du handicap

Le rapport annuel d'accessibilité est présenté au Conseil Municipal et recense les principales actions engagées en matière de :

- Accès aux espaces, aux services publics
- Information et communication
- Inclusion scolaire
- Culture, loisirs et sport
- Insertion, emploi et formation
- Vie sociale et habitat

Vu l'avis de la Commission Communale d'Accessibilité réunie le 06 février 2024.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'accessibilité 2023 à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance

ISABELLE LE HEIN



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL



RAPPORT ANNUEL D'ACCESSIBILITÉ

*Bilan 2023 et
perspectives 2024*

**Commission Communale d'Accessibilité
du 06 février 2024**

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114, défini la notion de handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Depuis 2009, la ville de La Chapelle-sur-Erdre mène une politique volontariste en matière d'accessibilité en s'engageant notamment au-delà de ses obligations réglementaires et en développant une politique d'accessibilité universelle : l'accès «à tout pour tous ».

A cet effet, différents plans d'actions se sont succédés. Ils ont tour à tour permis des progrès significatifs dans la prise en compte du handicap par la collectivité. Ce document formalise, au-delà des obligations réglementaires, l'engagement de la Municipalité à donner à chacun de ses concitoyens, en situation de handicap ou non, les moyens de vivre en harmonie. Un nouveau plan 2022-2025 a été rédigé, validé en conseil municipal. Ce dernier s'organise autour de 6 orientations :

- 1 - Assurer l'égal accès aux espaces et services publics**
- 2 - Faciliter les déplacements à pied, à vélo, en transport en commun...**
- 3 - Réaliser une communication accessible à tous et encourager la participation des usagers dans les projets**
- 4 - Favoriser l'accueil et la prise en charge des enfants et des jeunes en situation de handicap sur les temps scolaires et périscolaires**
- 5 - Soutenir l'accès aux loisirs, l'accès à la pratique culturelle et sportive**
- 6 - Développer l'accès et le maintien en emploi/ participer à l'amélioration de la vie sociale**

LES INSTANCES DE CONSULTATION

La ville de La Chapelle-sur-Erdre s'est engagée depuis 2009 dans une démarche de concertation avec les différents acteurs qui font la politique locale du handicap (associations, établissements, usagers). A cet effet, plusieurs instances sont mises en place :

La Commission Communale d'Accessibilité :

Cette commission réunit 10 associations, le représentant de l'association des commerçants, les représentants des parents d'élèves, 20 élus des différents services de la ville, 3 personnes pour représenter les usagers. Différents services sont associés aux réunions et ce, en fonction des besoins d'intervention. Cette commission se réunit une à deux fois par an et a pour mission de dresser le bilan d'accessibilité du plan d'actions handicap et de valider les priorisations de travaux ERP et voirie de l'année suivante.

Le groupe de travail «sensibilisation» :

Ce groupe de travail se réunit autant de fois que nécessaire afin de construire des solutions opérationnelles au changement de regard sur le handicap. Après avoir construit un parcours de sensibilisation au handicap, ce groupe s'est attelé à mettre en œuvre des actions pour lutter contre les incivilités routières (réalisation d'un macaron).

Groupe de travail «cheminement» :

Un diagnostic de la voirie et de l'espace public a permis d'élaborer un plan pluriannuel de travaux. Chaque année, ce groupe est sollicité afin de vérifier les propositions de travaux à réaliser (validation de la priorisation, vérification du besoin et des solutions opérationnelles proposées). Ce groupe de travail permet d'intégrer les besoins d'usage.

Groupe de travail d'usage :

Ce groupe de travail peut être sollicité pour émettre un avis de «confort d'usage» sur les projets de constructions portés par la collectivité.

Il a été décidé de fusionner le groupe de travail « cheminement » et « d'usage » afin d'intégrer les besoins d'usage lors des nouveaux projets de construction (ERP) et d'aménagement des cheminements. Ce travail s'effectuera lors de temps de travail communs. Ce nouveau groupe est composé d'usagers, de partenaires associatifs et de services de la ville.

Instances Métropolitaines :

Élu(e)s et techniciens participent à différentes instances Métropolitaines :

CMAU : Commission Métropolitaine D'accessibilité Universelle

G24 : Groupe d'Accessibilité Universelle regroupant les représentants des 24 communes.

ORIENTATION 1

Assurer l'égal accès aux espaces et services publics

Bilan 2023 et perspectives 2024

1 – Poursuivre l'aménagement des ERP municipaux

Bilan 2023

Police municipale : création d'un primo accueil pour accueillir tous les publics.

Aménagement de l'étage (bureaux, salle de pause, vestiaires).

Bibliothèque municipale : réaménagement des espaces pour favoriser l'accueil du public :

Création d'un sas avec une porte coulissante automatique côté intérieur.

Changement partiel du mobilier

Mise en place de bornes automatiques pour l'emprunt et le retour des livres

Perspectives 2024

Bibliothèque municipale

Travail autour de la signalétique

Établir un partenariat avec la bibliothèque sonore

2 – Communiquer sur le niveau d'accessibilité des ERP

Bilan 2023

Les principaux ERP sont en cours de référencement sur la plateforme « Acceslibre », plateforme collaborative de l'accessibilité. Elle a pour objectif de recenser l'accessibilité de tous les lieux recevant du public et de partager ces informations le plus largement possible.

Perspectives 2024

Poursuivre le référencement des ERP sur la plateforme Acceslibre

3 - Favoriser un meilleur accueil des personnes en situation de handicap dans toutes les structures de la ville

Bilan 2023

La mission handicap s'est rapprochée des associations représentatives des personnes en situation de handicap pour connaître les dispositifs existants et aides possibles pour améliorer l'accueil du public.

L'une des possibilités pour la commune est la labellisation S3A*. La Labellisation S3A permet de signaler à toutes les personnes en situation de handicap mental, ainsi que toutes les personnes ayant des difficultés d'apprentissage, de lecture, et de compréhension les structures qui leur sont rendues accessibles. Cette accessibilité se traduit par la mise en place de moyens humains, techniques et organisationnels.

*Accueil, Accompagnement et Accessibilité

Perspectives 2024

Étudier la faisabilité d'une labellisation S3A

5 - Continuer d'intégrer la qualité d'usage dans les nouveaux projets de construction.

Il a été décidé de faire appel au GT usage dès l'avant projet sommaire des projets créatifs.

6 - Inciter les commerçants à aménager l'accès de leurs magasins

Perspectives 2024

Programmer une réunion d'information sur la thématique de l'accessibilité (stationnement sur les trottoirs, le lancement de la plateforme Acceslibre...)

ORIENTATION 2

Faciliter les déplacements a pied, a vélo, en transport en commun...

Bilan 2023 et perspectives 2024

1 - Aménager l'espace public communal afin d'assurer la libre circulation des personnes en toute sécurité :

Bilan 2023

Travaux réalisés par les services de Nantes Métropole :

Pose de 4 bancs sur l'espace public : 3 bancs à la Coutancière et 1 banc avenue de la Gare Rue Newton (Gesvrine) :

- Mise aux normes de l'un des 2 trottoirs pour desserte entreprise SYGMA accueillant des personnes en situation de handicap (collège extraordinaire).
- Repositionnement du stationnement sur emplacements dédiés avec mesure de signalisation.

Route de Nantes :

- Création d'un trottoir, d'une largeur de 2 mètres sur 100 mètres de linéaire, dans le prolongement du trottoir existant ; donnant accès à la rue de l'Europe de l'autre côté de l'aménagement de la voie verte. (aménagée en début d'année 2023)

Rue Charles de Gaulle

- Rénovation de la chaussée et des trottoirs : remise aux normes des traversées piétonnes (bordures surbaissées et amélioration de la visibilité des traversées). A terme, amélioration quai bus arrêt « Pâture » ou le cas échéant voir avec la SEMITAN sur l'opportunité de modifier l'arrêt de bus.

Travail réalisé par la Ville de la Chapelle-sur-Erdre

Poursuite des groupes de travail « mobilité » avec propositions d'actions. (piétonisation du centre-ville, « mercredi c'est vélo »...)

Perspectives 2024

Travaux à réaliser par les services de Nantes Métropole :

Rue d'Utrecht

- Mise aux normes des traversées piétonnes (reprise des trottoirs, création des passages protégés...). Travaux réalisés en concertation avec hyper U qui a un projet d'aménagement de son parking. (permis accordé, date de début à définir)

Rue du Plessis

- Réfection du revêtement du trottoir côté paire à partir du N°20, depuis la résidence domicile services jusqu'à la rue Jean Jaurès (travaux programmés en mars 2024 selon conditions météo). Une remise aux normes sera effectuée au terme des deux constructions de programmes de logements dans cette rue. (réduction emprise de la chaussée)

Rue Guinel

- Dans la perspective de l'expérimentation de la piétonisation du centre-ville, pose de balises sur le trottoir pour empêcher les stationnements anarchiques (test) le vendredi, jour de marché. Pour améliorer le cheminement des piétons, un élargissement du trottoir est envisagé.

Rue de l'Erdre

- Réfection du trottoir rue de l'Erdre donnant accès au chemin de la Grimaudière (Entre l'arrêt de bus Clepette et le chemin de la Grimaudière). Ces travaux permettront un meilleur accès à la navette fluviale.

Pojets EGR

Rue Lanoue Bras de Fer (début des travaux : fin janvier 2024)

- Création de traversées et remise aux normes des traversées existantes

Rue du Cheval Bijou (début des travaux : fin janvier 2024)

- Création d'un trottoir

Avenue Mozart (travaux terminés)

- rénovation d'un trottoir très dégradé

Travail à réaliser par la ville de la Chapelle-sur-Erdre

Référencement des emplacements des places PMR sur le site internet de la ville

Piétonisation du centre ville (phase 1)

Actualisation du nouveau plan des sentiers sur la commune avec le niveau d'accessibilité (les sentiers répertoriés sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite accompagnées).

2 - Favoriser le développement des formules de transports adaptés pour personnes âgées et en situation de handicap :

Bilan 2023

Bilan de l'auto-solaire : Ce service porté par l'association Maison Pour Tous et développé grâce au partenariat établi entre le Pôle solidarités et l'association, rencontre toujours un fort succès : au 08 novembre 2023, 19 conducteurs assurent les transports, 126 personnes ont pu bénéficier de ce service et 577 trajets ont été réalisés.

3 - Favoriser la sensibilisation des automobilistes pour lutter contre le stationnement sur les trottoirs :

Bilan 2023

4 campagnes de sensibilisation « Libérez les trottoirs » ont été réalisées avec le groupe de travail sensibilisation.

1 réunion de travail avec le groupe « sensibilisation » pour la mise en place des nouveaux outils de sensibilisation. (outils de communication et actions de sensibilisation)

ORIENTATION 3

Réaliser une communication accessible à tous et encourager la participation des usagers dans les projets

Bilan 2023 et perspectives 2024

1 – Communiquer sur les projets existants en invitant dans les réflexions, les personnes en situation de handicap

Bilan 2023

Sollicitation du foyer Erdam pour avis et préconisations sur un panneau d'information concernant les cyanobactéries. Le panneau sera installé sur les bords de l'Erdre.

Perspectives 2024

Poursuite du projet d'auto-représentation avec la participation du foyer Erdam sur le volet tourisme.

2 - Permettre aux personnes en situation de handicap sur la commune d'accéder aux informations utiles sur leurs droits ou sur la vie de la commune (quel que soit leur handicap).

Bilan 2023

Plusieurs articles en Facile à lire et à comprendre dans le magazine municipal

Perspectives 2024

Poursuivre les actions d'information auprès des publics sur les dispositifs existant en faveur des personnes en situation de handicap

3 - Mettre en œuvre le décret du 09 mai 2017, relatif à l'obligation d'accessibilité téléphonique des services publics.

La ville de la Chapelle-sur-Erdre a souhaité que cette thématique soit travaillée avec Nantes Métropole. Cette question sera donc intégrée dans le travail engagé par la métropole autour de la relation à l'utilisateur.

L'objectif étant de déployer le dispositif sur l'ensemble des accueils de la ville par une mutualisation du service de traduction et de transcription proposé par un partenaire extérieur.

ORIENTATION 4

Favoriser l'accueil et la prise en charge des enfants et des jeunes en situation de handicap sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires

Bilan 2023 et perspectives 2024

1 - Favoriser et développer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance et enfance de la ville de La Chapelle-sur-Erdre.

Bilan 2023

Accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures de la petite enfance

Plusieurs enfants en situation de handicap sont accueillis au sein des structures de la petite enfance. Il n'y a pas eu d'action de sensibilisation de mise en place en 2023. Le travail conjoint avec la Protection Maternelle Infantile et le SESSAD permet une bonne prise en charge de ces enfants.

Accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures scolaires et extra scolaires

Recrutement d'un éducateur spécialisé pour assurer des actions de formations, l'accompagnement auprès des animateurs ainsi que le relai d'information auprès des parents.

Convention de partenariat entre la ville et l'association Handisup pour mission d'observation et de formation auprès des professionnels qui accueillent et accompagnent les enfants.

Point information Jeunesse (PIJ)

Les jeunes en situation de handicap sont accueillis au PIJ et peuvent participer aux différents projets. Cette année, il n'y a pas eu d'actions et de projets réalisés sur la thématique du handicap.

Séjours

Les enfants et jeunes en situation de handicap peuvent être accueillis sur les séjours. En 2023, il n'y a pas eu d'enfants en situation de handicap inscrit sur les séjours.

Accueils de loisirs

Positionnement d'animateurs supplémentaires pour accueillir les enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs lors des vacances scolaires et les mercredis.

Perspectives 2024

Renouvellement de la convention avec le SESSAD précoce et la crèche des Poupies.

Signature de la charte d'engagement pour l'accueil des jeunes en situation de handicap sur les structures collectives accueillant des mineurs.

Poursuite des actions de sensibilisation à destination des agents.

2 - Développer des actions de sensibilisation et former le personnel travaillant avec les enfants et les jeunes à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Bilan 2023

Action de sensibilisation à destination des professionnels travaillant avec les enfants par le Collectif ressources "Au delà des murs" sur la question de l'accompagnement des enfants présentant des troubles du comportement et des troubles du spectre de l'autisme.

- Cette sensibilisation avait pour objectif d'aider les professionnels accompagnant les enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme et assimilés à mieux identifier leurs besoins ; qu'ils soient sur le temps scolaire ou non.

Perspectives 2024

Poursuivre les actions de sensibilisation des enfants et encourager la mise en place des projets de sensibilisation au sein des groupes scolaires.

ORIENTATION 5

Soutenir l'accès aux loisirs, l'accès à la pratique culturelle et sportive

Bilan 2023 et perspectives 2024

1 - Accompagner toute action facilitant la participation des personnes en situation de handicap aux activités culturelles, artistiques, sportives et de loisirs.

Bilan 2023

Loisirs

Les bons d'accès aux loisirs sont accordés chaque année aux personnes en situation de handicap reconnues par la MDPH et bénéficiant de l'AAH, l'AEEH ou la pension d'invalidité. En 2023, 132 personnes en situation de handicap ont reçu les bons d'accès aux loisirs, 47 les ont utilisés.

Pour rappel, en 2022 sur 99 personnes ayant reçues les bons, 38 d'entre elles les ont utilisés

Culture

Afin de faciliter l'accès à l'information culturelle, le pôle culture et la mission handicap ont de nouveau mis en place une présentation de la programmation culturelle de l'Espace culturel Capellia au sein des établissements médico-sociaux.

Ce temps de présentation a permis de recueillir les nouveaux besoins des structures afin de favoriser l'accueil des enfants et adultes en situation de handicap lors des spectacles.

Les enfants de l'IEM de la Buissonnière, les résidents du Foyer Erdam et du Foyer Perce Neige ont été accueillis à l'espace culturel Capellia sur environ 18 spectacles des spectacles.

Subventions accordées aux associations (le collectif T'CAP, Office du Mouvement Sportif...)

Perspectives 2024

Poursuivre le soutien aux associations culturelles, sportives et de loisirs avec l'appui du service Vie associative

Renforcer la communication autour des bons accès aux loisirs auprès des personnes en situation de handicap.

Poursuivre la présentation de la programmation de l'espace culturel Capellia auprès des établissements médico-sociaux.

ORIENTATION 6

Développer l'accès et le maintien en emploi/ participer à l'amélioration de la vie sociale

Bilan 2023 et perspectives 2024

1 - Poursuivre l'augmentation du taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap au sein de la ville de la Chapelle-sur-Erdre

Bilan 2023

Situation au 1er janvier 2024

La déclaration annuelle au FIPHFP (déclaration en 2024 de la situation au 31 décembre 2023) :

Sur l'ensemble des postes de la collectivité, 23 agents sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi (OETH); ce qui correspond à un taux d'emploi de personnel s'élevant à 7.19 %.

Le taux légal de 6% étant atteint, la ville n'aura pas de contribution à verser.

Accompagnement des personnes en insertion – contrats PEC

Pour le recrutement 2022-2023, pas de salariés en situation de handicap.

Pas d'enveloppe budgétaire alloué à Cap emploi pour effectuer cette action.

Recrutement 2023

1 personne en situation de handicap recrutée via CAP EMPLOI âgée de 60 ans

Réseau partenarial

Poursuite du partenariat avec Cap Emploi et de Passerelle pour l'Emploi (ADAPEI).

Rencontre avec la nouvelle « chargée de relation entreprise » de CAP EMPLOI

Sujets abordés : les impacts de la mise en place de France Travail, présentation du DUODAY et accompagnement de Cap Emploi dans la démarche.

Immersion professionnelle : Duo Day 2023

Mise en place du Duo Day* lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap qui s'est déroulée du 20 au 26 novembre 2023. Quatre services se sont portés volontaires pour accueillir une personne en situation de handicap (La bibliothèque municipale, Le service Action Sociale-CCAS, le service Finances et le service Patrimoine Immobilier)

Une sensibilisation au handicap a été organisée par Cap Emploi pour les services volontaires.

Lors du Duo Day du jeudi 23 novembre 2023, quatre personnes en situation de handicap ont été accueillies dans les services et ont pu découvrir les différents métiers de la fonction publique territoriale.

Perspectives 2024

Mettre en place un partenariat entre le service des Ressources Humaines et les différents acteurs dans le champ du handicap pour valoriser les contrats d'apprentissage.

Recenser les services « Handi accueillant » pour permettre la mise en place de périodes de stage, périodes d'immersion...

**événement annuel permettant à une personne en situation de handicap de passer une journée dans une entreprise, une association ou une administration, afin de découvrir un environnement de travail et de participer aux différentes activités. Cet événement vise à favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.*

2 - Inciter les bailleurs sociaux à augmenter l'offre de logements adaptés.**Bilan 2023**

La Ville vise à intégrer dans toutes les opérations de logements sociaux situées en centralité au moins 10 % de logements livrés bleus (logement à destination des seniors) et/ou adaptés.

Au 31 décembre 2023, sur cinq programmations en centralité, il a été programmé 7 logements livrés bleus et 9 logements adaptés. (hors résidence intermédiaire)

Perspectives 2024

En fonction des besoins des habitants et de l'avancement des travaux de construction, la ville se laissera la possibilité d'augmenter le taux des 10 %.

3 - Mener une réflexion sur l'habitat inclusif**Perspectives 2024**

Communiquer sur les différents types d'habitat pour les personnes en situation de handicap

4 - Pour une prise en charge des besoins des personnes en situation de handicap, continuer le travail collaboratif avec la MDPH**Bilan 2023**

Participation du CCAS au fond de compensation de la MDPH. (renouvellement de la convention)

5 - Poursuivre l'accès des personnes en situation de handicap au vote**Bilan 2023**

Avant chaque élection, une simulation au vote est proposée aux résidents du foyer Erdam. En 2023, il n'y a pas eu de simulation au vote mais une proposition leur sera faite à l'approche des élections européennes de juin 2024